

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR POUR L'ANNEE 2023

Dans un contexte marqué par la prépondérance du rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques socio-économiques, les pouvoirs publics ont adopté une kyrielle d'actions afin d'opérationnaliser les différents projets d'envergure impulsés par la haute volonté Royale. Ainsi, en plus des crédits mobilisés dans le cadre du budget général pour la mise en œuvre de ces politiques publiques, les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont investis d'un rôle crucial pour accompagner les différentes réformes sectorielles entreprises par le Gouvernement.

Dans ce sillage, le rôle des CST, et plus particulièrement des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), se profile, à travers la mobilisation de ressources financières conséquentes provenant de l'affectation de nouvelles recettes propres et des versements à partir du budget général, permettant ainsi l'exécution des différents programmes et projets entrant dans leurs champs d'action.

En effet, le champ d'intervention des CST au cours des dernières années, recouvrent plusieurs domaines prioritaires ayant trait, notamment, aux domaines suivants :

- La poursuite de l'effort consenti en matière de soutien des secteurs fortement impactés par les répercussions socio-économiques de la crise de la Covid-19. Ces actions concernent en particulier la mise en œuvre des mesures de relance économique, notamment celles relatives à la garantie des financements bancaires accordés aux entreprises et les mesures en faveur du secteur Touristique. A cela s'ajoute, la prise en charge des dépenses afférentes aux reports des échéances de crédits accordés par les banques, les sociétés de financement et les organismes de microcrédit à certaines catégories de citoyens. Les dépenses afférentes à ces actions, en plus de celles entreprises au cours de la période 2020-2021, ont été exécutées en grande partie sur le CAS « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" » ;
- La généralisation de la protection sociale qui constitue l'un des fondements essentiels du nouveau modèle de l'Etat social, voulu par sa Majesté le Roi. Dans ce cadre, le CAS « Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale » joue un rôle important dans la mise en œuvre des différentes composantes de ce chantier Royal, et ce, dans le respect absolu du calendrier arrêté à cet effet ;
- L'accompagnement de la politique de l'Etat en matière de justice spatiale à travers le renforcement des moyens octroyés aux régions et l'exécution des programmes de réduction des disparités territoriales et sociales. Dans ce cadre, force est de constater que le Gouvernement poursuit ses efforts en la matière à travers la programmation de versements et l'affectation de ressources au profit du « Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions » et du « Fonds de solidarité interrégionale ». Dans le même objectif, l'Etat continue à assurer le financement nécessaire des projets programmés et exécutés à travers les CAS « Fonds pour le développement rural et des zones de montagne » et le « Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain ». En outre, le CAS « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A » mobilise des moyens importants au profit des collectivités concernées ;
- L'appui à l'investissement selon une nouvelle approche visant la promotion et l'attraction de l'investissement privé afin d'en faire un moteur de croissance et de création d'emplois. C'est dans cette optique que le CAS « Fonds de développement industriel et des investissements » se positionne comme un instrument axial pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'Etat en la matière ;

- Le renforcement de la transition numérique et l'ancrage de la digitalisation comme levier incontournable pour la réforme de l'Administration publique. A ce titre, le CAS « Fonds de modernisation de l'Administration publique » constitue l'un des instruments destinés au portage de cette nouvelle vision. A cela s'ajoute sa nouvelle vocation en matière de consécration de l'utilisation de l'Amazighe notamment dans l'Administration publique ;
- La reconsidération du mode d'intervention de l'Etat en matière d'appui au secteur de l'habitat et de l'accès au logement à travers le « Fonds solidarité habitat et intégration urbaine » ;
- La gestion anticipative de l'Etat pour faire face aux répercussions de la situation de stress hydrique et de sécheresse enregistrée au cours des dernières années à travers notamment la mise à contribution des différents partenaires aux projets dont le « Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles » est le principal réceptacle.

Dans la même lignée, d'autres CAS ayant pour vocation le renforcement des infrastructures à travers l'amélioration de la connectivité et la modernisation des moyens de transport, ainsi que le développement agricole, continuent de bénéficier de ressources à la mesure de l'ambition affichée afin de mettre en œuvre les différentes politiques sectorielles en la matière. C'est le cas notamment du « Fonds spécial routier », du « Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain » et le « Fonds de développement agricole » qui constituent, tous, des instruments d'intervention incontournables dans leurs domaines respectifs.

Par ailleurs, les données relatées au niveau du rapport sur les CST, mettent en avant l'effort consenti pour la rationalisation du nombre des CST et de leurs règles de gestion. En effet, le nombre de ces comptes est passé de 130 en 2003 à 68 en 2022.

L'analyse de la structure et de l'évolution des recettes et des dépenses des CST sur la période 2019-2021, par catégorie de compte, fait ressortir le bilan comptable ci-après :

1- Comptes d'affectation spéciale

Le montant total des recettes réalisées par les CAS s'élève en 2021, à 222.112 MDH^(*), dont 72.058 MDH au titre des recettes propres, 35.033 MDH au titre des versements du budget général et 115.020 MDH au titre du solde dégagé à la fin de l'exercice 2020. Pour les recettes des années 2020 et 2019, elles s'élèvent, respectivement, à 246.058 MDH et 194.107 MDH.

Parallèlement, le montant global des dépenses effectuées par ces CAS s'est établi à 98.937 MDH en 2021, contre 131.037 MDH et 77.830 MDH, respectivement, en 2020 et 2019.

2- Comptes de financement

L'encours total des comptes de financement est passé de 309,33 MDH en 2019 à 297,20 MDH en 2020 et à 230,60 MDH en 2021, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 13,66%.

L'analyse de la structure de cet encours en 2021, montre que le montant restant à la charge de la Société de financement JAIDA représente 77,06% de l'encours global suivi par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) avec 11,33% et la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) avec 11,61%.

3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 428,75 MDH en 2021, contre 414,18 MDH en 2020 et 566,09 MDH en 2019. Quant aux crédits prévus par la loi de finances pour l'année 2022, le projet de loi de finances pour l'année 2023 ainsi que les prévisions pour les années 2024 et 2025, ils s'élèvent, respectivement, à 699,94 MDH, 1.932,83 MDH, 576,10 MDH et 557,35 MDH.

4- Comptes d'opérations monétaires

Ces comptes ont enregistré en 2021, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, des recettes et des dépenses, respectivement, de 9,20 MDH et 9,10 MDH.

(*) : Milliards de Dirhams

(**) : Millions de Dirhams

5- Comptes de dépenses sur dotations

Les ressources et les plafonds de charges desdits comptes au titre de la période 2019-2021, ont totalisé un montant de l'ordre de 32.402 MDH, représentant, respectivement, 11,16% et 11,23% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor au cours de ladite période.

Pour ce qui est des dépenses globales effectuées dans le cadre des CST, elles s'élèvent à 114.020,29 MDH au titre de l'année 2021, dont 98.936,94 MDH représentant la part des CAS, soit 86,77% du total. La ventilation du montant desdites dépenses, par domaine d'activité, se présente comme suit :

• Le développement territorial	:	37.523	MDH,	soit 37,9 %	;
• Le développement humain et social	:	27.976	MDH,	soit 28,3 %	;
• La promotion économique et financière	:	9.158	MDH,	soit 9,2 %	;
• Le développement rural, agricole et de la pêche	:	8.310	MDH,	soit 8,4 %	;
• Le renforcement des infrastructures	:	7.481	MDH,	soit 7,6 %	;
• Les autres domaines	:	8.490	MDH,	soit 8,6 %	.